AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0731
FR0011471135-FS0342

1er juin 2015

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ERYTECH PHARMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er juin 2015, la société anonyme Idinvest Partners[1] (117 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse :

- à titre de régularisation, le 19 mai 2015, par suite d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société ERYTECH PHARMA, le seuil de 5% des droits de vote de la société ERYTECH PHARMA et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 377 582 actions ERYTECH PHARMA représentant 429 112 droits de vote, soit 5,48% du capital et 4,91% des droits de vote de cette société[2] ; et

- le 28 mai 2015, par suite d'une cession d'actions ERYTECH PHARMA sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société ERYTECH PHARMA et détenir, pour le compte desdits fonds, 334 473 actions ERYTECH PHARMA représentant 386 003 droits de vote, soit 4,86% du capital et 4,42% des droits de vote de cette société[3].

[1] La société Idinvest Partners est contrôlée par la société en commandite par actions IDI. La société Idinvest Partners déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 6 888 441 actions représentant 8 733 677 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.